

ORCHESTRE DE CANNES PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

Direction Benjamin LEVY

AUDITION ALTO CO-SOLISTE

JEUDI 16 JANVIER 2020 à 09h00

Contrat à Durée Déterminée (CDD) jusqu'au 25 mai 2020 - Salaire brut mensuel : 3 117,18 euros

[105 heures mensuelles]

Adresse de l'audition : Salle Les Arlucs - 24 & 26 avenue des Arlucs - 06150 - Cannes-la-Bocca

DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

L'audition peut être annulée jusqu'à 48 heures à l'avance. Dans ce cas, les candidats sont prévenus par téléphone.

Les candidats sont tenus d'être présents 30 minutes avant le début de l'audition pour un tirage au sort.

Chaque épreuve est éliminatoire.

Le jury d'audition de l'Orchestre de Cannes est placé sous la présidence du Directeur musical. En cas de partage des voix, la voix du Président est prépondérante.

Le jury est souverain dans ses décisions (adjonction d'une épreuve supplémentaire ou interruption du déroulement des épreuves).

À chaque épreuve, le jury a la faculté d'interrompre le candidat à tout moment ou, au contraire, de l'inviter à procéder à une nouvelle audition.

L'audition peut comporter un entretien avec le jury.

Le jury a la faculté de renoncer à pourvoir le poste offert.

Il a, en outre, la possibilité d'établir une liste d'aptitude. Les candidats ainsi retenus pourront se voir offrir un poste dans le pupitre au cas où une vacance se déclarerait dans un délai de 3 mois à dater du jour de l'audition (désistement du candidat reçu avant sa prise de fonction, désistement du candidat reçu pendant la période d'essai, non confirmation du candidat reçu à l'issue de la période d'essai, ...), pour être valable cette liste d'aptitude devra être inscrite sur le procès-verbal de l'audition.

Le premier tour et le deuxième tour seront joués derrière paravent.

Pour le 3^{ème} tour le paravent est à la discrétion du jury.

1^{ère} épreuve (derrière paravent – avec accompagnement piano la = 442)

➤ Carl Stamitz : *Concerto pour alto opus 1 en ré majeur – Allegro*

2^e épreuve (derrière paravent – avec accompagnement piano la = 442)

➤ Béla Bartók : *Concerto pour alto et orchestre Sz. 120, BB 128 – 1^{er} mouvement*

3e épreuve (le paravent est à la discrétion du jury)

➤ Maurice Ravel : *Ma mère l'Oye, Le jardin féérique - le solo d'alto*

Traits d'orchestre : l'ordre d'exécution sera précisé par le jury le jour du concours

➤ Beethoven : *Symphonie n°3 - Scherzo (3^{ème} mouvement) - début jusqu'à B*

➤ Beethoven : *Symphonie n°5 - Andante con moto (2^{ème} mouvement) - début jusqu'à la mesure 106*

➤ Mendelssohn : *Symphonie n°3- Andante con moto (1^{er} mouvement)- début jusqu'à la mesure 17 et mesures 49 - 62*

➤ Mendelssohn : *Symphonie n°3- Vivace non troppo (2^{ème} mouvement) - lettres F - H*

- Tchaïkovski : *Sérénade pour cordes, op.48 – 1^{er} mouvement B-F*
➤ Stravinsky: *Concerto en ré pour cordes - Rondo (3^{ème} mouvement) - début jusqu'à chiffre 85*

Toutes les œuvres peuvent être jouées ou rejouées dans toutes les épreuves.

Quelle que soit l'épreuve en cours d'exécution, le jury se réserve le droit d'interrompre le candidat. Au contraire, s'il le juge utile, il pourra procéder à une nouvelle audition.

Un déchiffrement pourra éventuellement être demandé lors de la troisième épreuve.

Toutes les épreuves sont éliminatoires.

Les décisions du jury sont sans appel.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

Les candidats doivent renvoyer la fiche de renseignements dûment remplie, une photo d'identité récente, un curriculum vitae et les pièces complémentaires (si nécessaire).

Les candidats étrangers devront être en règle avec la législation française sur le séjour et le travail avant leur prise de fonction sous peine de perdre le bénéfice de l'audition.

Tout dossier incomplet est rejeté.

Les frais de séjour, d'hébergement et de transport pour participer à l'audition sont à la charge du candidat.

Le programme est disponible en téléchargement à l'adresse suivante :

www.orchestre-cannes.com / onglet Recrutement

Les extraits fournis par l'Orchestre de Cannes sont des copies de travail réservées à cette audition

CONDITIONS D'ENGAGEMENT

Le candidat reçu devra envers l'administration de l'Orchestre Régional de Cannes Provence Alpes Côte d'Azur :

1. Fournir une pièce justificative de nationalité ;
2. Se soumettre à la visite d'aptitude de la Médecine du Travail.

L'artiste musicien reçu à l'audition, sera engagé sous Contrat à Durée Déterminée (avec une période d'essai de 7 jours), jusqu'au 25 mai 2020.

En cas d'admission, le.la musicien.ne devra jouer sur un instrument de qualité égale ou supérieure à celui présenté à l'audition sauf à se conformer aux prescriptions du jury en ce domaine.

Les heures de travail de l'artiste musicien pourront être assurées sur scène, en fosse, en coulisse, pour des concerts, des spectacles lyriques, chorégraphiques, des séances d'animations scolaires et toutes répétitions.

Dès sa prise de fonction, l'artiste musicien sera soumis à la Convention Collective Nationale des Entreprises Artistiques et Culturelles [CCNEAC], ainsi qu'au règlement intérieur et aux différents protocoles d'accord en vigueur au sein de l'Orchestre Régional de Cannes Provence Alpes Côte d'Azur.

L'artiste musicien exercera la fonction d'altiste co-soliste ; et en application de la grille des emplois de la Convention Collective Nationale des Entreprises Artistiques et Culturelles, l'artiste musicien sera engagé en qualité d'artiste-interprète, groupe C – artiste musicien soliste (musicien jouant, ou pouvant jouer, une partie de soliste d'une partition d'orchestre – Titre XI-2.2 de la CCNEAC).

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES

Lundi 6 janvier 2020, le cachet de la poste, ou la date et l'heure du message e-mail faisant foi.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à :

Orchestre de Cannes Provence Alpes Côte d'Azur
Service Auditions
Salle Les Arlucs - 24-26 avenue des Arlucs
CS 60006
06 150 Cannes-la-Bocca

Contact : Mme Elena Gallo, secrétariat auditions – elena.gallo@orchestre-cannes.com

Téléphone : 04 93 48 61 10 - Du lundi au vendredi 9h00-13h00

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*